COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

Le 31 août 2026

COMMUNIQUÉ

Objet : Biodéchets - la CCPEVA poursuit le déploiement de son réseau de points d'apport volontaire

À compter du 1er septembre 2026, la CCPEVA lance la deuxième phase du déploiement de points de collecte de biodéchets sur son territoire.

Après la phase d'expérimentation menée en 2023 et 2024 auprès de 575 logements sur les communes d'Évian-les-Bains, Publier et Neuvecelle, puis une première phase de déploiement élargie en novembre 2025 avec 44 nouveaux points installés, la CCPEVA engage une deuxième étape de développement de son réseau de collecte des biodéchets alimentaires.

À partir du 1er septembre 2026, **27 nouveaux points de collecte** sont mis en service sur le territoire :

- **24 points à Évian-les-Bains** ;
- **3 points à Publier**.

Cette nouvelle phase permettra d'étendre progressivement le service aux habitants des secteurs urbains concernés et de poursuivre l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets. D'ici fin 2026, **4 à 6 points supplémentaires** seront encore installés.

L'ensemble des emplacements des points de collecte est consultable sur la carte interactive mise à disposition sur le site de la CCPEVA sur **www.cc-peva.fr/biodechets**.

L'objectif pour 2027 est d'atteindre une desserte de l'ensemble des trois communes (Évian-les-Bains, Publier et Neuvecelle), avec **90 points de collecte**, offrant une solution de valorisation des biodéchets à près de **4 000 logements**.

Plus d'informations et carte des points de collecte : Points de collecte des biodéchets alimentaires de la CCPEVA - Pays d'Evian Vallée d'Abondance

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La CCPEVA s'implique dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

Contact presse :

- Service prévention et gestion des déchets : spgd@cc-peva.fr
- Service communication – CCPEVA – Tél. 04 58 57 03 87 / communication@cc-peva.fr